

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1114 désignant le membres de Ja commission chargée de procéder à un examen délulé des avaries survenues à la voiture appartenant à M, Cloison, brigadier-chef des douanes

n° 1114

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 octobre 1947

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro
31 octobre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à Ja colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'accident d'automobile survenu le 4 avril 19475 entre un camion & Chevrolet » de l'hôpital colonial et la voiture € Citroën, traction avant » appartenant à M, Culouscou, brigadier-chef des douanes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Une commission composee de : M. Pla, chef du service des travaux publics p. 1, president: M. Gaillard, ingénieur, chef de la sub division de la Production industrielle au service des travaux publics, membres M. Garnier. chef des ateliers mécaniques de la Societe le construction des Bitignolles, se réunira sur la convocation de son president pour procéder à un examen détaillé des avaries survenues à la voiture accidentée appartenant à M. Culouscou, à l'effet de déterminer Flimportance des dommages causes et de faire toutes propositions utiles au chef de la colonie concernant un arrangement à Flamiable de cette affaire. La commission pourra convoquer, outre, toutes personnes qui seraient necessaires pour éclairer ses propositions. Art. 2. — La présente décision sera enregistree, publiée et communiquée partou besoin Sera

pour le gouverneur en missionl'inspecteur des affaires administrativeliurette